

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 NOVEMBRE 2021

Présents : Hervé MEDINA, Nathalie SAGE, Jean-Marc CHAUVIN, Françoise ALIBERT, Gérard GUÉRIN, Karine PRIEU, Jacques AUBERT, Carine FROMENT, Carine FROMENT, Sandrine LABAUME, Stéphanie JOUVE, Hélène CHAFFOIS, Jérôme CHALAMET, Pascale LEGER, Franck CARRU.

Anne HILAIRE (secrétaire de mairie, à titre de conseil)

Absents : Rémy PARRIER procuration à Sandrine LABAUME, Frédéric NIEDDU procuration à Hervé MEDINA, Florian BETHE, Blandine FONTAINE, Philippe PRINCET.

Secrétaire de séance : Franck CARRU

Ouverture de la séance à 20 h

Monsieur Jérôme CHALAMET est accueilli comme nouveau conseiller municipal en remplacement de Monsieur Roger AULAGNE, démissionnaire.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu de la réunion du 5 octobre 2021 est approuvé.

FONCTION PUBLIQUE

CRÉATION D'UN POSTE AUX SERVICES TECHNIQUES

La charge de travail des services techniques étant en augmentation, il devient nécessaire de créer un poste permanent. L'agent en contrat aidé n'a pas pu être renouvelé sur ce type de contrat au-delà du 15 novembre 2021 et il a été maintenu en fonction en contrat classique jusqu'au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose de créer un poste au grade d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION « ARCHIVES, NUMÉRISATION ET RGPD » AVEC LE CENTRE DE GESTION

Afin d'accompagner les collectivités dans leurs obligations réglementaires, le Centre de Gestion propose de mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2022 une convention concernant les missions suivantes :

- traitement archivistique papier

- traitement archivistique électronique
 - mise en conformité RGPD
- Approuvé à l'unanimité

CRÉATION DE POSTES D'AGENTS RECENSEURS

La commune doit procéder au recensement général de la population du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. Pour cette enquête, la commune sera découpée en 5 districts. Aussi il est proposé de recruter 5 agents recenseurs pour la période comprise entre le 3 janvier 2022 et le 21 février 2022 et de fixer leur rémunération à 5 € par logement à recenser.

Approuvé à l'unanimité

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX

L'Etat a rappelé à l'ordre toutes les collectivités afin de faire appliquer strictement un temps de travail effectif de 1607 heures par an pour un agent à temps complet.

La commune de Suze la Rousse avait délibéré en son temps afin de ne pas faire travailler les agents communaux pour la journée de solidarité. Cette dérogation n'est plus autorisée.

Aussi, il est proposé que la journée de solidarité soit travaillée le lundi de Pentecôtes. Les agents qui le souhaitent pourront poser un jour de congés ce jour-là.

Approuvé à l'unanimité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

CONVENTION DE SERVICE COMMUN – APPLICATION DU DROIT DES SOLS

La convention liant la commune de Suze la Rousse avec la commune de Tulette pour l'instruction des dossiers ADS arrive à son terme au 31 décembre 2021.

La Communauté de Communes Drôme Sud Provence dispose d'un service commun pour l'instruction des dossiers d'Application du Droit des Sols (ADS).

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service commun de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence pour l'Application du Droit des Sols au 1^{er} janvier 2022, par une convention aux conditions identiques à l'actuelle.

Approuvé à l'unanimité

CONVENTION DE DROIT D'USAGE DU DOMAINE PRIVÉ – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un projet de convention de droit d'usage du domaine privé pour l'installation d'équipements de communications électroniques proposé par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Le syndicat ADN est chargé du déploiement de la fibre optique et dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire que le réseau traverse les parcelles AT 390 et AT 479 dont la commune est propriétaire.

La convention détermine les conditions d'utilisation de ces parcelles pour l'installations des réseaux.

Approuvé à l'unanimité

FINANCES LOCALES

DEMANDE DE SUBVENTION – ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Depuis décembre 2018, la commune adhère au service Conseil Energie du SDED afin d'obtenir entre autres, des subventions pour les travaux d'économie d'énergie à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire propose aujourd'hui de demander des subventions pour les travaux suivants :

Bâtiment de la Grande Maison : remplacement de fenêtres dans les communs et dans 2 appartements : 3 689 € HT

Approuvé à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créditer des articles budgétaires insuffisamment pourvus pour faire face à des dépenses imprévues au chapitre personnel (environ 12 000 €).

Approuvé à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de créditer des articles budgétaires insuffisamment pourvus pour faire face à des dépenses imprévues (à hauteur de 20 €).

Approuvé à l'unanimité.

VCEUX ET MOTIONS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le 25 novembre a eu lieu la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. C'est aussi l'occasion de revendiquer haut et fort l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, réaffirme que les violences faites aux femmes sont insupportables pour nous tous et qu'il est important que chacun à son niveau revendique l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les domaines et que cette égalité soit construite au quotidien. Les élus s'associent pleinement à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes afin de mieux briser le silence et parvenir à l'élimination de la violence et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

INFORMATIONS DIVERSES

- En raison de l'épidémie du COVID, 2 classes de l'école élémentaire et toutes les classes de l'école maternelle ont été fermées. Depuis le 29 novembre, le protocole a changé et les classes ne sont plus fermées au 1^{er} cas mais, en cas d'élève positif au COVID, tous les élèves doivent être testés afin de pouvoir être acceptés en classe. Pour rappel, le masque est obligatoire dans un rayon de 50 mètres autour de l'école.
- M. et Mme Villet ont déposé un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif après avoir déposé un recours amiable concernant un refus d'autorisation d'urbanisme. Le recours a été transmis à l'avocat de la commune qui doit présenter un mémoire dans un délai de 2 mois.
- Le Département a fait un choix définitif concernant les installations sportives du futur collège. Le gymnase sera démoli et reconstruit au même endroit. Le stade de football sera conservé en tant que tel. La commune fera donc l'économie de la création d'un nouveau stade. Les travaux de construction du gymnase commenceront après l'ouverture du nouveau collège et dureront environ 18 mois. Il est soulevé le problème de l'activité des associations qui utilisent actuellement le gymnase. Il faudra se pencher sur la question.
- Le planning des travaux du nouveau collège est prévu comme suit :
 - Début 2022 : fouilles archéologiques
 - 2^{ème} trimestre 2022 : début des travaux
 - Septembre 2024 : ouverture du collège
- Le Syndicat des Vignerons a donné son accord écrit pour restituer à la commune la partie basse du Jardin des Vignes. La commune est maintenant dans l'attente de la préparation d'un acte notarié qui permettra d'officialiser cet accord et d'engager concrètement le projet d'aménagement d'un espace public sur ce terrain.
- La commune s'est engagée, en partenariat avec la Région, pour la création d'un abri-voyageurs sur la place de la Poste. La dalle supportant l'installation est à la charge de la commune tandis que le reste des travaux sera pris en charge par la Région. Le prestataire commandité par la Région n'avait pas fait les demandes d'autorisation nécessaires. La commune s'en est chargée afin d'accélérer le processus. Dès que les autorisations seront obtenues, les travaux démarreront.

- Un appartement communal de 100 m² situé dans l'immeuble de la Poste et entièrement rénové est disponible à la location. Il sera loué 650 € par mois + 80 € par mois de forfait de chauffage à l'année.
- La commune a obtenu de l'Etat une subvention de 80% pour l'installation de 5 nouveaux poteaux incendie. Ils seront installés début 2022 par l'entreprise TPR de Sainte Cécile les Vignes.
- Hervé MARTIN, agent des services techniques, a passé et obtenu le CACES pour la conduite du tractopelle.
- La distribution du bulletin municipal aura lieu courant décembre dès qu'il aura été livré.
- Le samedi 4 décembre, un concert du groupe Barock Quartet est organisé à la salle des fêtes par la bibliothèque.
- Le dimanche 5 décembre, la Commission Jeunesse et Sport organise un « Vide ta Chambre » dont les bénéfices seront reversés à l'association les Blouses Roses.
- Les 11 et 12 décembre, le Comité des Fêtes organise un marché de Noël sur la Place du Champ de Mars avec de nombreuses animations.
- Les colis de Noël destinés aux personnes âgées sont attribués aux personnes seules de plus de 70 ans et aux couples de plus de 75 ans. La distribution aura lieu en mairie les 8, 9 et 10 décembre.
- Tous les services municipaux seront fermés l'après-midi du 24 décembre. Tous les agents communaux auront l'équivalent d'une demi-journée offerte.
- Les vœux du Maire sont prévus le samedi 8 janvier sous réserve des contraintes sanitaires.

La séance est levée à 21h10.